



LE RISQUE TRAVAIL À LA CHALEUR



LE RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED



LE RISQUE TRAVAIL AU FROID



LE RISQUE DE MANUTENTION



LES BASES EN PRÉVENTION DES RISQUES



LE RISQUE BRUIT



LE RISQUE CHIMIQUE



LE RISQUE MÉCANIQUE



LE RISQUE ROUTIER

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Sensibilisation

VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL EST VOTRE INTERLOCUTEUR PRINCIPAL, N'HÉSITEZ PAS À LE CONTACTER



En fonction des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés, l'entreprise doit définir avec le Médecin du Travail deux modules de risques adaptés à ses besoins.



OBJECTIFS

Pour le salarié

- Acquérir les notions de base en matière de prévention.
- Connaître et identifier les risques professionnels dans son métier.
- Le salarié sera informé et sensibilisé sur l'importance des risques liés à son activité.

Pour l'employeur

- Prévenir, réduire et/ou limiter les risques professionnels.
- L'employeur aura répondu à ses obligations réglementaires (Art. L.4121.1)

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les salariés.

ANIMATION

L'animation est assurée par des formateurs en prévention des risques professionnels.

MODALITÉS

Participants

- Maximum 8 salariés

Durée de la sensibilisation

- 3h 30

Lieu

- Intra entreprise

PROGRAMME

- Les bases en prévention (*module obligatoire*).
- Les atteintes à la santé par rapport aux risques.
- Les mesures de prévention et de protection.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Supports audiovisuels
- Exercices pratiques et QCM
- Exposés théoriques illustrés
- Échanges interactifs et participatifs
- Démonstration et mise en situation selon les modules

Une attestation de présence sera remise à chaque participant à l'issue de la sensibilisation.



HumanCaire
Voies Investissement Prévention

www.gims13.com

© Gims - Mai 2024

Siège social : 18 rue de la République - 13001 Marseille

Tel : 04 91 14 32 14 - info@gims13.com